

## **SEANCE DU 19 JUIN 2017**

Le dix neuf Juin deux mil dix sept, à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

**Date de la convocation** : Le 12 juin 2017.

**Etaient présents** : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Laure ROPERS, Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Marie-Annick HAMON, Olivier GUERVILLY, Patrick HERVE, Joël PIRIOU.

**Etaient absents**: Yann COAT (Excusé), Soizig OLLIVIER PAGE (Excusée) Stéphane BASSET.

**Secrétaire de séance** : Arnaud LE BRAS.

Avant l'ouverture de la séance, les conseillers municipaux ont visité la propriété de Monsieur MORELLEC située Place d'Armor. Ce bien est mis en vente. Compte tenu de sa situation proche de l'école, de la mairie, de la place une réflexion s'impose sur l'utilité de ce bien pour la commune.

### **TRAVAUX EGLISE**

Le maire donne la parole à Mr LE MOEN Bernard, architecte pour faire le point sur le chantier de restauration de l'église qui avance bien. A l'intérieur, les travaux seront quasiment terminés pour fin juillet : il reste le nettoyage, la pose de luminaire et du tableau électrique. A l'extérieur, l'échafaudage va être positionné côté sud, le couvreur va reprendre la zinguerie. Au niveau de l'esthétique, les peintures dans le chœur sont très abimées et les vitraux à vérifier. L'architecte signale que les portes de l'édifice sont à remplacer ou au moins à consolider.

### **N° 01.06.2017 : RYTHMES SCOLAIRES – Rentrée 2017-2018**

Le maire rend compte des différentes réunions sur le changement possible des rythmes scolaires.

Le nouveau décret Blanquer, à paraître sur les rythmes scolaires, devrait autoriser un retour à la semaine de 4 jours pour les communes qui le souhaitent.

Il sera nécessaire de conserver un temps d'enseignement de 24 H au total sur la semaine (journée de 6 H), une pause méridienne d'1 H 30 minimum.

**VU** la proposition du Comité de Pilotage sur les Rythmes Scolaires réuni le 12 Juin,

**VU** la rencontre des maires de St Clet et Quemper-Guézennec avec les enseignantes du R.P.I. en date du 16 juin

Par ailleurs le Conseil d'Ecole se réunira le lundi 26 Juin avec à l'ordre du jour le retour à la semaine de 4 Jours soumis au vote.

Considérant que les temps d'activité périscolaires sont difficiles à gérer (personnel encadrant, activités)

Le maire propose

- **D'ADOPTER** un retour à la semaine de 4 jours, avec un temps d'enseignement de 24 H au total sur la semaine (journée de 6 H), une pause méridienne d'1 H 30 minimum.

- **DE TRANSMETTRE** cette demande au DASEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide le retour à la semaine de 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire
- Dit que les horaires de classe seront modifiés : le mercredi est supprimé ainsi que les horaires dédiés aux TAPS.
- Autorise le Maire à transmettre cette demande au DASEN
- Donne pouvoir au maire pour assurer la mise en place de cette nouvelle organisation des rythmes scolaires

### **N° 02 .06.2017 : REVISION DES TARIFS DE GARDERIE**

Le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués à la garderie depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2016

Il propose de les revaloriser.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- fixe comme suit les tarifs de garderie, à compter du 1er Septembre 2017 :

- \* 30 minutes : 0.60 €
- \* Goûter servi : 0.60 €

Pour les familles de trois enfants et plus fréquentant simultanément la garderie

- \* 30 minutes : 0.54 €
- \* Goûter servi : 0.54 €

### **N° 03.06.2017 : REVISION DES TARIFS DE CANTINE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le prix du repas à la cantine scolaire est de 2.70 € pour les enfants et de 4.80 € pour les adultes et ce depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2016.

Le maire propose de les revaloriser d'environ 2%.

Le Maire propose donc de porter le tarif pour les élèves à 2.75 € et pour les adultes à 4.90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe comme suit le prix du repas servi au restaurant scolaire à compter du 1er Septembre 2017.

- Enfants : 2.75 €

- Adultes : 4.90 €

#### **N° 04.06.2017: RENOUELEMENT CONTRAT CAE**

Le maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Grouiec Didier est en contrat d'accompagnement dans l'emploi depuis le 1<sup>er</sup> Août 2016 et jusqu'au 31 Juillet 2017.

Le maire propose de renouveler son contrat pour une durée de 12 mois sur la base de 35 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le maire à renouveler le contrat CAE de Mr Grouiec Didier sur la base de 35 heures par semaine pour une durée de 12 mois, du 1<sup>er</sup> Août 2017 au 31 Juillet 2018 à un taux de rémunération en application du SMIC.

- autorise le maire à signer la convention, le contrat de travail ainsi que les documents s'y rapportant.

#### **DPU**

Le Maire fait part à l'assemblée de deux demandes d'acquisition pour des biens soumis à DPU transmise par Maître PATARIN Delphine, notaire à PONTRIEUX.

Elles concernent :

- Une maison d'habitation sise 2 Hent Ti Forn
- Une maison d'habitation sise Kerdoudet

Ces ventes n'intéressent pas la commune.

#### **N° 05.06.2017 : LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES – PARTICIPATION COMMUNALE**

Le Maire explique que le frelon asiatique apparu en France pour la première fois en 2004 dans le département du lot et Garonne est désormais présent dans les Côtes d'Armor.

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles avec des incidences tant sur la filière apicole et sur la sécurité des personnes que sur la biodiversité.

L'intervention pour la destruction d'un nid est relativement coûteuse, entre 80 et 140 €. Le maire propose, pour les particuliers, une participation de la collectivité, à hauteur de 50 €, pour la destruction d'un nid de frelons asiatique, sur présentation d'un justificatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide une prise en charge pour la destruction d'un nid de frelon asiatique, à hauteur de 50 € pour les particuliers, sur présentation d'une facture.

Cette décision sera revue en fonction des décisions prises par Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération.

### **N° 06.06.2017 : RESTAURATION DE L'EGLISE - LOT N° 2 Charpente/Menuiseries – Avenant N°2 – ENTREPRISE JAOUEN**

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'entretien de l'ensemble des fenestragés dans le chœur. L'intervention d'une nacelle de grande hauteur avec chauffeur est nécessaire. Le montant de l'avenant présenté par l'entreprise JAOUEN, titulaire du lot n° 2 se chiffre à 3 855.00 € HT ce qui porte le montant du marché à un total H.T. de 60 590.18 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'avenant n° 2 concernant le lot N° 2 – Charpente/Menuiseries – attribué à l'entreprise JAOUEN qui se chiffre à 3 855.00 € hors taxes
- autorise le maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution, la réalisation et au paiement des travaux.

### **INFOS**

Le maire fait part à l'assemblée de la demande des agents de service qui souhaiteraient une auto laveuse pour l'entretien des sols des locaux scolaires. Des devis vont être demandés pour une décision au prochain conseil municipal.

Il serait souhaitable de faire l'acquisition de panneaux de signalisation « attention enfants ».

Programme de voirie : Prévoir la route du terrain des sports et la rue de Pen Barriere jusqu'à la boulangerie pour entretenir le bas-côté de la route.

Fibre optique : Un deuxième contrôle va être effectué afin de vérifier si toutes les lignes sont dégagées.

L'acquisition de radar pédagogique sera à prévoir. Des devis seront demandés pour le prochain conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le conseil municipal

Le maire